



Le Maire,  
Jean DELEUME

### Séance ordinaire du 04 décembre 2020

Le vendredi 04 décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mars-sur-Allier se sont réunis, à huis clos, à la Mairie dans le respect des règles de distanciation relatives à la COVID-19, sur la convocation qui leur a été adressée par Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : BOULON Baptiste, CLEMENT Odile (arrivée à 19h20), CIRETTE Laurent, DELEUME Jean, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, HUMBERT Marie (arrivée à 19h30), MERLE Isabelle, PETIT David, THONIER Cécile

Pouvoir donné à : -

Excusés sans pouvoir : Véronique CHEVALIER

Non excusés : -

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

#### Ordre du Jour

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 octobre 2020

Renouvellement 2021 des tarifs de locations : Salle communale Georges Léger, Espace Jean

Philippe PETIT, concessions au cimetière communal et remorque communale

Contrat René MAKAROF

Recensement de la population

Intervention de la commission travaux

Distribution des masques

Distribution des sacs poubelles

Distribution des colis des anciens et des cadeaux des enfants

Questions et informations diverses

Séance ouverte à : 19h15

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

#### DÉLIBÉRATION N°2020/DECEMBRE/001

#### DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Isabelle MERLE est désignée secrétaire de séance.



Le Maire,  
Jean DELEUME

**DÉLIBÉRATION N°2020/DECEMBRE/002**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2020**

Une seule remarque formulée :

- Remplacer « Madame Cécile POIREL » par « Madame Cécile THONIER » page 3

Après délibération, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu ainsi présenté.

**Arrivée d'Odile CLÉMENT à 19h20**

**DÉLIBÉRATION N°2020/DECEMBRE/003**

**TARIFS 2021 DE LA SALLE COMMUNALE « GEORGES LÉGER »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs de location de la salle « Georges Léger ». Il s'agit de tarif unique sur l'année.

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs 2020 en 2021 comme suit :

Une journée : 130,00 €      Deux journées : 195,00 €

Dans le cas d'une location pour une ou deux journée(s), la location débute à 9h00 et se termine à 8h00 le lendemain ou le surlendemain.

Si le locataire demande la clé de la salle la veille de la location, celle-ci lui sera remise dans la mesure des possibilités à partir de 16 h 30 contre la somme de 15,00 € (uniquement pour la préparation de la salle).

Cautions : il est demandé à chaque locataire deux cautions :

- Une de 1500,00 €, la caution sera restituée qu'après règlement des travaux en cas de dégradation éventuelle du matériel ou des locaux.
- Une de 150,00 €, la caution sera restituée si les locaux sont laissés en parfait état de propreté et si le règlement intérieur et les consignes de tri ont été respectés.

Assurances :

- Une attestation d'assurance responsabilité civile sera exigée. Le lieu et la date de l'événement doivent être explicites sur l'attestation.

Ces tarifs s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**DÉLIBÉRATION N°2020/ DECEMBRE 004**

**TARIFS 2021 DE L'ESPACE « JEAN PHILIPPE PETIT »**

Après en avoir délibéré et en accord avec le Comité des Fêtes, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de maintenir les tarifs 2020 pour l'année 2021, comme suit :



Le Maire,  
Jean DELEUME

Forfait 2 jours/week-end/jours fériés : 200,00 €  
Une journée (du lundi au vendredi) : 150,00 €

Il s'agit de tarif unique sur l'année.

Si le locataire demande la clé de l'espace « Jean Philippe PETIT » la veille de la location, celle-ci lui sera remise dans la mesure des possibilités à partir de 16 h 30 contre la somme de 15,00 € (uniquement pour la préparation de l'espace).

Cautions : il est demandé à chaque locataire deux cautions :

- Une de 1 500,00 €, la caution sera restituée qu'après règlement des travaux en cas de dégradation éventuelle du matériel ou des locaux.
- Une de 150,00 €, la caution sera restituée si les locaux sont laissés en parfait état de propreté et si le règlement intérieur et les consignes de tri ont été respectés.

Assurances :

- Une attestation d'assurance responsabilité civile sera exigée. Le lieu et la date de l'événement doivent être explicites sur l'attestation.

Cette location comprend la mise à disposition de l'espace Jean Philippe PETIT avec ses équipements à savoir : un auvent d'une capacité maximum de 90 personnes, un barnum d'une capacité de 60 personnes (uniquement durant la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre), de tables et de bancs (selon le nombre de participants déclarés par le locataire), l'eau, le gaz et l'électricité.

Ces tarifs s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Arrivée de Marie HUMBERT à 19h30

#### DÉLIBÉRATION N°2020/ DECEMBRE /005

#### TARIFS 2021 DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE, COLOMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs des concessions au cimetière et au columbarium.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs 2020 en 2021, comme suit :

#### Concession au cimetière

15 ans : 150,00 €	30 ans : 270,00 €
50 ans : 400,00 €	Taxe d'ouverture : 50,00 €
	Taxe de scellement d'urne : 50,00 €

#### Concession au columbarium

15 ans : 150,00 €	30 ans : 540,00 €
50 ans : 700,00 €	Taxe d'ouverture : 50,00 €

de la commune.



Le Maire,  
Jean DELEUME

**Jardin du souvenir** : Gratuit pour la dispersion des cendres par la famille après l'accord du Maire  
Le gravage de la stèle est à la charge de la famille. La hauteur des lettres ne doit pas dépassée 2 cm

Ces tarifs s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**DÉLIBÉRATION N°2020/DECEMBRE/006**  
**TARIFS 2021 - LOCATION DE LA REMORQUE COMMUNALE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser le tarif de location de la remorque communale.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif 2020 pour 2021, comme suit :

30,00 € du vendredi soir à 16h00 au lundi matin à 8h00

Ce tarif s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**DÉLIBÉRATION N°2020/DECEMBRE/007**  
**CONTRAT RENÉ MAKAROF**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur René MAKAROF du 26 novembre dernier mentionnant qu'il souhaite poursuivre son emploi d'adjoint technique territorial à la commune pour l'entretien des espaces verts et de travaux divers jusqu'à son départ en retraite.

Marie HUMBERT souhaite que la « commission personnel » se réunisse pour statuer sur le dossier de René MAKAROF. La date du 15 décembre 2020 à 18h30 est immédiatement fixée.

Ce point sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

**DÉLIBÉRATION N°2020/DECEMBRE/008**  
**RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19, l'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.

Pour notre commune, cette enquête devait se tenir du 21 janvier 2021 au 20 février 2021 avec Véronique CHEVALIER comme coordonnateur communal et Françoise RICHARD comme agent recenseur.

**DÉLIBÉRATION N°2020/DECEMBRE/009**  
**INTERVENTION DE LA COMMISSION TRAVAUX**

Samuel GIEMZA informe le Conseil Municipal que la commission Travaux & Voirie s'est réunie le 27 Novembre 2020 à 18h00 à la Mairie pour étudier le diagnostic de voirie communale effectué par la société ICA (Ingénierie Conseil en Aménagement).



Le Maire,  
Jean DELEUME

La commission donne son aval pour :

- La réfection du chemin de Chevannes (1629 m) qui reste la priorité n°1 pour un coût de 43 000 € HT.
- La réfection partielle du chemin de Bruzeau (du carrefour de la voie de chemin de fer jusqu'à la ferme des Humbert - 1239 m) pour un coût de 15 000,00 € HT et la remise en état des panneaux si possible pour un coût de 2 000 € HT.

Si toutefois ces travaux ne sont pas possibles budgétairement la commission pourrait alors choisir la réfection du chemin de Banneriot (266 m) pour un budget total de 14 000 Euros HT.

Thierry FAVARCQ informe l'assemblée qu'un crédit budgétaire de 35 000 € a été porté au budget primitif 2020.

Il souligne que les dotations budgétaires 2021 de l'Etat ne sont pas connues et qu'il y a une incertitude sur la compensation de la taxe d'habitation par l'Etat.

Il rappelle également au Conseil Municipal que les travaux pour la défense incendie à Maré sont chiffrés à 11 000 € HT et que la défense incendie est à revoir sur l'ensemble de la commune.

Il est nécessaire que la commission travaux se réunisse pour travailler sur ce sujet d'importance.

Il termine en précisant que les emprunts de la commune se terminent en 2022 et 2025.

Samuel GIEMZA fait ensuite part au Conseil Municipal du règlement de la voirie de la CCLA, Certains membres de la commission souhaitent retirer certains points du règlement sur l'entretien de la voirie et que le règlement sera revu dans ce sens.

Certains membres souhaitent réduire le budget voirie pour le passer dans d'autres projets d'aménagements

Thierry FAVARCQ précise que la CCLA veut simplement supprimer l'entretien des bas-côtés et des impasses dans certaines communes.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Valide les travaux de réfection du chemin de Chevannes d'un montant de 43 000 € HT.
- Propose de reprendre contact avec la société ICA (Ingénierie Conseil en Aménagement) pour lancer le marché
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour gérer la suite de ce dossier

Thierry FAVARCQ informe le Conseil Municipal qu'en séance ordinaire du 03 décembre dernier, le Conseil Communautaire de la CCLA a donné son accord pour prendre en charge financièrement le busage du chemin de Murthiau afin de sécuriser certaines parties pour un montant de 11 500 € HT.



Le Maire,  
Jean DELEUME

**DÉLIBÉRATION N°2020/DECEMBRE/010**  
**DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES ET DES MASQUES**

Jean DELEUME demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le lieu de la distribution des sacs poubelle et des masques à la population.

Au porte à porte : 4 pour, 6 contre, 0 abstention. Au garage communal de la Saulaie : 7 pour, 3 contre, 0 abstention. Isabelle MERLE s'est prononcée favorablement pour les deux solutions.

Laurent CIRETTE, David PETIT et Thierry FAVARCQ sont formellement opposés à faire déplacer les Marciens sur le site de la Saulaie en raison de la crise sanitaire actuelle liée à l'épidémie de COVID-19.

Après délibération, la distribution aura bien lieu au Garage communal de la Saulaie le vendredi 11 Décembre 2020 de 15h00 à 19h30 dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur : gel hydroalcoolique sur place, distanciation physique, marquage au sol et port du masque obligatoire, pour accéder au site.

Deux masques par personne seront remis, le jour même, pour ceux qui le souhaitent.

**Planning de distribution**

Baptiste BOULON :	16h00 à 19h30
Véronique CHEVALIER :	15h00 à 16h00 et 17h30 à 18h00
Odile CLEMENT :	15h00 à 16h30
Jean DELEUME :	15h00 à 19h30
Samuel GIEMZA :	17h00 à 19h30
Marie HUMBERT :	16h30 à 17h30
Isabelle MERLE :	18h30 à 19h30
Cécile THONIER :	16h30 à 17h30

**DÉLIBÉRATION N°2020/DECEMBRE/012**  
**DISTRIBUTION DES COLIS DES ANCIENS ET DES CADEAUX DES ENFANTS**

La distribution des colis des anciens et des cadeaux de Noël des enfants aura lieu le samedi 19 Décembre 2020.

**Les Anciens**

De 65 à 74 ans : un ballotin sucré pour les femmes et une bouteille de vin pour les hommes. Pour les Marciens à partir de 75 ans : un colis. Pour les Marciens en maison de retraite : un ballotin sucré également.

**Arbre de Noël**

Un bon d'achat pour les plus grands (9/10 ans) et la distribution de cadeaux à domicile par le Père-Noël pour les plus petits.



Le Maire,  
Jean DELEUME

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**  
**DÉLIBÉRATION N°2020/DECEMBRE/013**  
**CÉRÉMONIE DES VOEUX**

En raison de la crise sanitaire actuelle liée à l'épidémie de COVID-19, la cérémonie des vœux n'aura pas lieu le 1<sup>er</sup> samedi de janvier 2021.

Monsieur le Maire s'adressera aux Marciens dans une vidéo qui sera publiée sur le compte Facebook de la Mairie.

**DÉLIBÉRATION N°2020/DECEMBRE/014**  
**CIMETIÈRE COMMUNAL**

Les travaux de restauration de la croix du cimetière sont en cours par l'Entreprise AUVRAY. (Devis n° DE00000017 du 05 novembre 2020 d'un montant de 1 320,00 € HT).

**DÉLIBÉRATION N°2020/DECEMBRE/015**  
**EGLISE « SAINT-JULIEN »**

Suite au rapport du 30 septembre 2020 de Monsieur Thierry LARRIERE, architecte des Bâtiments de France, Thierry FAVARCQ informe le Conseil Municipal qu'il a demandé un devis pour le cerclage provisoire de la colonnette du clocher, côté sud, qui est fendue sur toute sa hauteur à l'Entreprise AUVRAY. Un devis pour le remplacement de cette colonnette a également été demandé à cette entreprise. Le coût du cerclage et la mise en œuvre peuvent être aussi onéreux qu'un remplacement définitif.

**DÉLIBÉRATION N°2020/DECEMBRE/016**  
**DÉCHETS MÉNAGERS DES RÉSIDENCES SECONDAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Nicole BAUDET et son fils sont venus en Mairie le lundi 26 octobre 2020 au matin au sujet des poubelles pour les résidences secondaires.

David PETIT a proposé de procéder, lui-même, à un audit auprès des résidences secondaires pour connaître leurs besoins pour le mois de Mai 2021. **Cet audit sera juste réalisé à titre indicatif et ne remettra absolument pas en cause la décision du Conseil Municipal prise en séance ordinaire du 23 octobre dernier.**

**DÉLIBÉRATION N°2020/DECEMBRE/017**  
**CONGÉS DE FIN D'ANNÉE**

René MAKAROF : 14-18-21-28 décembre 2020    Agnès FAVARCQ : 28-29-30-31 décembre 2020

**DÉLIBÉRATION N°2020/DECEMBRE/018**  
**MARS INFOS**

Le Mars Infos est en cours d'élaboration par les membres de la commission communication. Il n'y aura pas d'article sur les différents artisans/commerçants/producteurs de la commune.

Courant 2021, la « commission communication » propose de réaliser un focus sur chacun d'eux qui sera diffusé sur le compte Facebook de la commune.



Le Maire,  
Jean DELEUME

**DÉLIBÉRATION N°2020/DECEMBRE/019**  
**DISTRIBUTION DES COMPTES-RENDUS**

Cécile THONIER demande que les comptes rendus soient diffusés dans les 10 jours suivants le Conseil Municipal.

**Prochain Conseil Municipal : 08 janvier 2021 à 19h00**

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 22h00.

La Secrétaire,  
Isabelle MERLE



**De la délibération n°2020/DECEMBRE/001 à la délibération n°2020/DECEMBRE/019**

**TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS**

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>PRENOM</u></b>	<b><u>SIGNATURE</u></b>
<b>BOULON</b>	<i>Baptiste</i>	
<b>CIRETTE</b>	<i>Laurent</i>	
<b>CLEMENT</b>	<i>Odile</i>	
<b>DELEUME</b>	<i>Jean</i>	
<b>FAVARCQ</b>	<i>Thierry</i>	
<b>GIEMZA</b>	<i>Samuel</i>	
<b>HUMBERT</b>	<i>Marie</i>	
<b>MERLE</b>	<i>Isabelle</i>	
<b>PETIT</b>	<i>David</i>	
<b>THONIER</b>	<i>Cécile</i>	